

BAREME (1er/04/2017)

HONORAIRES DE TRANSACTIONS VENTES TOUTES TAXES COMPRISES

DE	TOTAL HT	TOTAL TTC
0 à 60 000 €uros	6 666,67 €	8 000 €
60 001 à 350 000 €uros	7 500 €	9 000 €
350 001 à 500 000 €uros	10 000 €	12 000 €
A PARTIR DE 500 001 €uros	10 833,33 €	13 000 €

HONORAIRES DE LOCATION :

■ HONORAIRES DE GESTION : 6 % H.T. (AVENIR GESTION CLAYE SOUILLY)

■ HABITATION :

■ HONORAIRES LOCATAIRES :

Application de la Loi ALUR : 12 € TTC/m² en zone très tendue (zone A. bis)
10 € TTC/m² en zone tendue (zone taxe log. vac.)
8 € TTC/m² pour le reste territoire
Etat des lieux : 3€ TTC/m²

Le montant des honoraires payés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui qui est payé par le bailleur.

■ HONORAIRES PROPRIETAIRES : identiques aux honoraires locataires

■ LOCAUX COMMERCIAUX – A LA CHARGE DU PRENEUR :

- Rédaction des actes : 450 € HT
- Négociation, état des lieux : 10 % HT du loyer HT annuel charges comprises

■ GARAGES – PARKINGS : 120 € TTC